



PLATEFORME DE REVENDICATIONS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Présenté à la 528^e séance du conseil central

Le mercredi 15 février 2017

Rédaction :

Simon Telles, coordonnateur aux affaires externes
Pascal Lebel, conseiller politique

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 82 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. TRANSPORT EN COMMUN	5
2. TRANSPORT ACTIF	7
3. LOGEMENT	9
4. REPRÉSENTATION DES JEUNES	10
CONCLUSION	11
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	12
RECOMMANDATIONS ABROGÉES	13
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Le 5 novembre 2017 auront lieu les prochaines élections municipales à la ville de Montréal. La dernière élection municipale a particulièrement chamboulé le paysage politique montréalais. Tout d'abord, les Montréalaises et les Montréalais ont élu un nouveau maire en la personne de Denis Coderre et ont accordé une majorité de sièges aux conseillers et aux conseillères de son parti. Cette élection a aussi permis d'assister à la disparition du parti Union Montréal, parti qui était majoritaire et dont une majorité de conseillers et de conseillères a joint le nouveau parti de Denis Coderre, ainsi qu'à la quasi-disparition du parti Coalition Montréal fondé sur les bases de Vision Montréal qui formait, jusque-là, l'opposition officielle à la ville de Montréal.

La chute de Coalition Montréal a semblé profiter à Projet Montréal qui est devenu l'opposition officielle. Un nouveau parti, Vrai changement pour Montréal, a connu une bonne performance en faisant élire quelques conseillers et quelques conseillères, mais c'est surtout la deuxième place obtenue par sa chef Mélanie Joly, aujourd'hui ministre du gouvernement Trudeau, qui a occasionné la grande surprise du scrutin de 2013.

Si la popularité de Denis Coderre semble demeurer élevée 3 ans après l'élection, l'importante reconfiguration occasionnée par le dernier scrutin pourrait rendre l'élection de 2017 beaucoup moins prévisible qu'il n'y paraît.

À moins d'un an du prochain scrutin, il importe d'entamer notre préparation avec la rédaction d'une plateforme de revendications. Cet exercice nous permettra de débiter ensuite un travail de représentation auprès des différents partis municipaux afin d'obtenir des engagements de leur part. Si les enjeux étudiants sont moins nombreux au niveau municipal qu'au niveau provincial, les décisions et les politiques mises de l'avant par la ville de Montréal et dans les divers arrondissements affectent tout de même quotidiennement les conditions de vie des étudiantes et des étudiants montréalais.

Aux fins de cette plateforme, la FAÉCUM a identifié 4 champs d'action qui devront être abordés au cours de la campagne électorale : le transport en commun, le transport actif, le logement et la représentation des jeunes. Les revendications en lien avec chacun de ces champs d'action seront portées par la FAÉCUM dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2017.

1. TRANSPORT EN COMMUN

En mai 2016, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 76 modifiant l'organisation du transport en commun dans la grande région de Montréal et créant l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Désormais, l'ensemble du territoire de la grande région métropolitaine sera géré par une seule agence de transport, l'ARTM.

Lors du processus parlementaire, la FAÉCUM, aidée par les associations étudiantes de la région montréalaise, a réussi à faire amender le projet de loi afin d'y ajouter l'interdiction de discriminer l'accès au tarif étudiant en fonction de l'âge. Avec cet amendement la FAÉCUM a réussi à régler un dossier qui faisait partie de ses revendications municipales depuis plus de 10 ans, étendre le tarif étudiant de la Société de transport de Montréal (STM) aux personnes ayant plus de 25 ans.

L'ARTM, présidée par le maire de Montréal, débutera une consultation en février 2017 afin de mettre en place une nouvelle grille tarifaire pour 2018. Si la loi constitutive de l'ARTM lui interdit formellement de discriminer les étudiantes et les étudiants majeurs en fonction d'un critère d'âge, le montant du nouveau tarif étudiant demeure inconnu. Or, le transport en commun est essentiel à la communauté étudiante de l'Université de Montréal et le coût des laissez-passer a un impact non négligeable sur les finances des étudiants et des étudiantes. Ainsi, dans l'optique d'accroître à la fois le nombre d'étudiants et d'étudiantes empruntant le transport en commun et de ne pas précariser davantage leurs finances, la FAÉCUM demande d'établir un tarif étudiant abordable pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes à temps plein.

Recommandation 1

Que la ville de Montréal s'assure que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) implante un tarif réduit pour tous les étudiants et toutes les étudiantes à temps plein dans la grande région métropolitaine et qu'il soit équivalent au tarif réduit actuel.

À abroger (position 1347)

Que la ville de Montréal travaille à l'implantation d'un projet permettant à tous les étudiants à temps plein de l'île de Montréal d'avoir accès au tarif réduit et ce, sans égard de leur âge. Adopté [CC-497^e-8.1]

L'année 2017 a débuté avec une bonne nouvelle pour la FAÉCUM concernant sa demande d'étendre les heures d'ouvertures de la ligne bleue du métro afin de les arrimer aux autres lignes. En effet, en mars 2017, la ligne bleue offrira un service étendu de 30 minutes en semaine et de 60 minutes le samedi.

Cependant, une demande importante des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal est toujours en attente de réalisation. En effet, au-delà des heures d'ouverture, la FAÉCUM pense également

que le prolongement de la ligne bleue doit être une priorité collective. En 2012, selon *La Presse*, le nord-est de Montréal représentait « un bassin de 250 000 personnes ayant difficilement accès au métro » (Benessaieh 2012) dont de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes. Alors que le Conseil de ville de Montréal a adopté en septembre 2012 une motion énonçant que le prolongement du métro et de la ligne bleue se devait d'être le chantier prioritaire en matière de transports en commun, et que le gouvernement Marois avait annoncé le projet, ce dossier traîne toujours en longueur.

Rappel de position

Que la ville de Montréal s'engage à prioriser le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro en matière de transport en commun à Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

Au niveau du service d'autobus de nuit, deux lignes sont accessibles à la communauté universitaire du campus principal, soit la 368 et la 369. Les passages sont sporadiques et les étudiantes et les étudiants habitant dans les arrondissements plus à l'est, comme Rosemont, Ahuntsic ou Villeray, ne sont pas desservis par des trajets d'autobus de nuit passant près du campus. La ligne 370 desservant Rosemont et qui se rend jusqu'à la station de métro Honoré-Beaugrand passe trop loin du campus et, bien que le trajet croise celui de la ligne 368 à la station de métro Outremont, les heures d'arrivée respectives empêchent d'effectuer une correspondance viable entre les deux lignes. La FAÉCUM croit donc qu'il est nécessaire qu'il y ait une amélioration du service de nuit afin d'augmenter la fréquence des passages des autobus de nuit et de permettre aux étudiantes et aux étudiants de se déplacer efficacement partout sur l'île de Montréal.

Recommandation 2

Que la ville de Montréal s'engage à améliorer le service d'autobus de nuit à proximité de l'Université de Montréal en augmentant le nombre de passages et en s'assurant de permettre un déplacement adéquat partout sur l'île de Montréal.

Rappel de position

Que le service d'autobus de nuit soit amélioré, notamment la fréquence de passage sur les lignes 368 et 369. Adopté : [CCO-446^e-6.1]

Rappel de position

Que soit mise en service une nouvelle ligne d'autobus de nuit qui partirait du sud-ouest de la ville pour monter vers le nord-est, afin de desservir, notamment, les quartiers Rosemont, Villeray et Ahuntsic, en passant par le campus de l'Université de Montréal. Adopté : [CCO-446^e-6.1]

2. TRANSPORT ACTIF

La mise en service du système de vélos en libre-service BIXI en mai 2009 fut une excellente initiative afin de réduire l'utilisation de l'automobile et de favoriser le transport actif. À proximité du campus de l'Université de Montréal, on retrouve plusieurs stations rendant le service vraiment disponible pour les étudiantes et les étudiants. Malheureusement, le service est victime de son succès et lors des heures de pointe, les bornes du campus, particulièrement celles près du pavillon 3200 rue Jean-Brillant et de la Faculté de l'Aménagement, ne suffisent clairement pas à la demande. Bien que BIXI soit devenu un organisme à but non lucratif depuis 2014, la ville de Montréal est toujours responsable de son financement et de son bon fonctionnement. Dans ce contexte, la FAÉCUM sollicite le soutien de la ville de Montréal pour assurer une meilleure desserte du campus.

Rappel de position

Que soit mise en place une meilleure rotation des vélos entre les bornes BIXI situées aux abords du campus principal de l'Université de Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

L'abonnement annuel au service BIXI est fixé à 89 \$ et ce tarif est le même pour tous les Montréalais et toutes les Montréalaises. Tout comme c'est actuellement le cas pour le transport en commun, il serait intéressant d'offrir des tarifs préférentiels pour les étudiants et les étudiantes à temps plein puisque leur condition financière généralement précaire. Considérant l'importance de favoriser le transport actif et l'accès au campus par ce type de moyen de transport, la FAÉCUM croit que l'implantation d'un tarif réduit pour les étudiants et les étudiantes serait une excellente mesure à instaurer.

Rappel de position

Que soit mis en place un tarif réduit étudiant pour l'utilisation du service BIXI. Adopté [CC-497^e-8.1]

Les pavillons de l'avenue du Parc rassemblent environ 2000 étudiants et étudiantes d'ergothérapie, de bioéthique, de physiothérapie, d'orthophonie, d'audiologie et de l'École de santé publique. L'environnement autour de ce pavillon ne semble pas avoir été réfléchi dans l'optique d'accueillir une si grande population étudiante. En effet, l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean Talon est présentement aménagée de façon à ce qu'un maximum d'automobilistes puissent circuler plutôt qu'en fonction des nombreux étudiants et des nombreuses étudiantes en provenance du métro et qui veulent traverser aux heures de pointe. Les piétons et les piétonnes ont très peu de temps pour traverser et doivent souvent se précipiter alors que les automobilistes tentent de tourner à droite au même moment, ce qui rend l'intersection particulièrement dangereuse. En 2016, une étude de mobilité a été commandée par la ville de Montréal, mais il aura fallu attendre près d'un an pour obtenir les résultats. Dans le rapport

final rendu public en janvier 2017, nous sommes heureux de constater que la firme mandatée pour mener l'étude de mobilité s'est rangée derrière nos préoccupations concernant l'intersection Du Parc / Jean-Talon. En effet, celle-ci a été identifiée comme devant être prioritaire réaménagée en fonction de ses caractéristiques physiques, de son fort taux d'achalandage, des atteintes à la sécurité des usagers ainsi que son potentiel d'aménagement. Ce dossier traîne depuis l'élection municipale de 2013 alors que les étudiants et les étudiantes qui fréquentent les pavillons Parc continuent à courir des risques inutiles en traversant cette intersection chaque jour. Il est grand temps que des changements concrets y soient apportés et nous demandons que les partis municipaux s'engagent à procéder rapidement au réaménagement de l'intersection.

Rappel de position

Que l'intersection Du Parc / Jean Talon soit réaménagée afin d'améliorer les passages piétonniers.
Adopté [CC-497^e-8.1]

3. LOGEMENT

Le 16 janvier dernier, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec annonçaient une enveloppe de 400 M\$ sur 2 ans pour soutenir le développement de logements abordables et sociaux (Radio-Canada 2017). À Montréal la problématique est importante. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) reconnaît d'ailleurs que le Grand Montréal compte encore plus de 135 000 ménages locataires à faible revenu ayant des difficultés à se loger. De plus, le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA), 2015-2020 précise que les étudiantes et les étudiants font partie des groupes les plus importants dont les besoins en logements ne sont pas comblés de façon satisfaisante par les programmes actuels (Communauté métropolitaine de Montréal 2015).

Dans ce contexte, il est important d'augmenter l'offre de logements abordables, et ce, particulièrement dans un arrondissement comme Outremont. En effet, il est encore difficile, particulièrement pour les membres de la communauté étudiante, de trouver un logement à coût raisonnable en fonction de leurs revenus aux alentours de l'Université de Montréal. Le problème semble s'amplifier avec la construction de nombreux condos de luxe près du campus principal.

Rappel de position

Que la construction de logements abordables soit une priorité pour la ville de Montréal.
Adopté [CC-497^e-8.1]

Amendement (position 1358)

Que la ville de Montréal priorise les projets de construction de logements abordables aux abords du campus principal et du campus Outremont de l'Université de Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

La question du logement étudiant ne peut être abordée sans inclure les notions d'itinérance et d'itinérance cachée. L'itinérance cachée se produit lorsqu'une personne doit vivre « temporairement avec la famille, des amis, dans [sa] voiture ou n'importe où ailleurs, car [elle n'a] nulle part où aller » (MMFIM 2016). Actuellement, très peu de données sont disponibles à propos de l'itinérance cachée chez les étudiants et les étudiantes universitaire. Le plus récent sondage de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) permettra de mesurer l'ampleur de ce phénomène au sein de la communauté étudiante. Nous croyons toutefois qu'il est nécessaire que la ville de Montréal s'intéresse à ce phénomène dans le cadre de son prochain plan d'action en itinérance.

Recommandation 3

Que la ville de Montréal inclue une section sur l'itinérance chez les jeunes dans son prochain plan d'action en itinérance, notamment en matière d'itinérance cachée.

4. REPRÉSENTATION DES JEUNES

Accéder au marché du travail n'est pas une tâche facile pour un étudiant ou une étudiante ou un jeune diplômé ou une jeune diplômée. Disposant d'une fonction publique importante et offrant des conditions de travail intéressantes, la ville de Montréal devrait mettre de l'avant des initiatives afin que plus de jeunes accèdent à la fonction publique montréalaise. Nous croyons qu'une publicisation des offres d'emploi de la fonction publique montréalaise ciblée vers les nouveaux diplômés et les nouvelles diplômées de même que des processus d'embauche mieux adaptés aux réalités des jeunes seraient de bons moyens de faire leur faire une meilleure place tout en permettant un meilleur renouvellement de la fonction publique.

Rappel de position

Que la ville de Montréal se dote d'une politique quant à l'accès des jeunes à la fonction publique montréalaise. Adopté : [CCO-446^e-6.1].

En décembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi 693 visant à dédier un siège à un ou une jeune de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des sociétés d'État québécoises. Il s'agit selon nous d'une excellente façon de donner davantage de place aux jeunes dans les instances décisionnelles. La FAÉCUM est d'avis qu'il est aussi important que les jeunes aient une plus grande place au sein des comités, des groupes de travail et des instances décisionnelles de la ville de Montréal. Il s'agit, selon nous, de la meilleure solution pour que leurs besoins et intérêts soient véritablement pris en considération dans les politiques municipales. Bien que des initiatives aient été mises en place dans les dernières années, la FAÉCUM croit que la ville doit se doter d'une politique visant à intégrer et à donner davantage de poids aux jeunes dans ses diverses instances.

Rappel de position

Que des mesures spéciales soient prises pour reconnaître l'apport et encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de la Ville de Montréal (notamment en soutenant la participation des jeunes aux instances de la Ville, en réservant des sièges pour les jeunes sur les comités spéciaux de la Ville). Adopté : [CCO-362^e-9.0-7], Modifié : [CCO-431^e-6.1-3].

CONCLUSION

Ce document se veut le reflet des attentes des 40 000 membres de la FAÉCUM dans le cadre des prochaines élections municipales. La FAÉCUM portera ces revendications auprès des candidats, des candidates et des partis politiques municipaux afin d'obtenir des engagements clairs de leur part quant à l'amélioration de la condition étudiante à l'Université de Montréal.

Nous croyons que, pour les quatre années à venir, la ville de Montréal devra faire de l'amélioration du transport en commun, du transport actif, des conditions de logement des étudiants et des étudiantes et d'une meilleure représentativité des jeunes au sein de ses instances et de sa fonction publique, ses priorités.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la ville de Montréal s'assure que l'ARTM implante un tarif réduit abordable pour tous les étudiants et toutes les étudiantes à temps plein dans la grande région métropolitaine.

Rappel de position

Que la ville de Montréal s'engage à prioriser le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro en matière de transports en commun à Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

Recommandation 2

Que la ville de Montréal s'engage à améliorer le service d'autobus de nuit à proximité de l'Université de Montréal en augmentant le nombre de passage et en s'assurant de permettre un déplacement adéquat partout sur l'île de Montréal.

Rappel de position

Que le service d'autobus de nuit soit amélioré, notamment la fréquence de passage sur les lignes 368 et 369. Adopté : [CCO-446^e-6.1]

Rappel de position

Que soit mise en service une nouvelle ligne d'autobus de nuit qui partirait du sud-ouest de la ville pour monter vers le nord-est, afin de desservir, notamment, les quartiers Rosemont, Villeray et Ahuntsic, en passant par le campus de l'Université de Montréal. Adopté : [CCO-446^e-6.1]

Rappel de position

Que soit mise en place une meilleure rotation des vélos entre les bornes BIXI situées aux abords du campus principal de l'Université de Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

Rappel de position

Que soit mis en place un tarif réduit étudiant pour l'utilisation du service BIXI. Adopté [CC-497^e-8.1]

Rappel de position

Que l'intersection Du Parc / Jean Talon soit réaménagée afin d'améliorer les passages piétonniers. Adopté [CC-497^e-8.1]

Rappel de position

Que la construction de logements abordables soit une priorité pour la ville de Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

Amendement (position 1358)

Que la ville de Montréal priorise les projets de construction de logements abordables aux abords du campus principal et du campus Outremont de l'Université de Montréal. Adopté [CC-497^e-8.1]

Rappel de position

Que la ville de Montréal se dote d'une politique quant à l'accès des jeunes à la fonction publique montréalaise. Adopté : [CCO-446^e-6.1].

Rappel de position

Que des mesures spéciales soient prises pour reconnaître l'apport et encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de la Ville de Montréal (notamment en soutenant la participation des jeunes aux instances de la Ville, en réservant des sièges pour les jeunes sur les comités spéciaux de la Ville). Adopté : [CCO-362^e-9.0-7], Modifié : [CCO-431^e-6.1-3].

Recommandation 3

Que la ville de Montréal inclue une section sur l'itinérance chez les jeunes dans son prochain plan d'action en itinérance, notamment en matière d'itinérance cachée.

RECOMMANDATIONS ABROGÉES

À abroger (position 1347)

Que la ville de Montréal travaille à l'implantation d'un projet permettant à tous les étudiants à temps plein de l'île de Montréal d'avoir accès au tarif réduit et ce, sans égard de leur âge. Adopté [CC-497^e-8.1]

BIBLIOGRAPHIE

- Benessaïeh, Karim. 2012. « Le prolongement de la ligne bleue est prioritaire pour Montréal ». *La Presse*, 19 septembre. <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201209/19/01-4575528-le-prolongement-de-la-ligne-bleue-est-prioritaire-pour-montreal.php>
- Communauté métropolitaine de Montréal. 2015. *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020*. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150618_pamlsa-2015-2020.pdf
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. 2016. *Cahier de positions*. FAÉCUM : Montréal.
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. 2013. *Plate-forme de revendications – Élections municipales 2013*. FAÉCUM : Montréal.
- Radio-Canada. 2017. « 400 millions de dollars d'Ottawa et de Québec pour soutenir le logement abordable ». <http://ici.radio-canada.ca/breve/80052/400-millions-de-dollars-dottawa-et-de-quebec-pour->
- Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM). 2016. « L'itinérance cachée au Canada ». <http://www.mmfim.ca/litinerance-cachee-au-canada/>.